

# Checklist d'Accessibilité PMR et ERP pour Cabinets Libéraux

---

## 1. Cheminement extérieur et accès

- Largeur minimale du cheminement de 1,40m pour permettre le croisement.
- Revêtement de sol stable, non glissant et sans obstacle (trous, racines).
- Pente maximale de 5% (au-delà, une rampe conforme est obligatoire).
- Bateau de trottoir ou abaissement de bordure au niveau du passage piéton.
- Signalisation claire de l'entrée principale.

## 2. Entrée et Accueil

- Largeur de porte minimale de 0,90m (passage utile de 0,83m).
- Seuil de porte inférieur à 2cm pour éviter les chutes et blocages.
- Espace de manœuvre (cercle de 1,50m de diamètre) libre devant la porte.
- Poignée de porte ergonomique située entre 0,90m et 1,10m de hauteur.
- Comptoir d'accueil avec une partie basse accessible (hauteur 0,70m à 0,80m).

## 3. Circulation intérieure

- Largeur des couloirs de 1,20m minimum.
- Espaces de rotation (cercle de 1,50m) prévus tous les 6m et aux changements de direction.
- Absence de ressauts ou de marches isolées non signalées par un contraste visuel.
- Portes intérieures avec effort d'ouverture inférieur à 50 Newtons.
- Sol non glissant et sans tapis épais ou instable.

## 4. Sanitaires accessibles

- Espace de manœuvre avec demi-tour (cercle de 1,50m) à l'intérieur.
- Barre d'appui latérale fixée à côté de la cuvette des WC.
- Hauteur de la cuvette comprise entre 0,45m et 0,50m.
- Lavabo avec vide sous vasque (hauteur 0,70m, profondeur 0,30m) pour le passage des jambes.
- Robinetterie à commande facilitée (mitigeur à levier ou détecteur).

## **5. Signalétique et Équipements**

- Signalétique contrastée, lisible et placée à hauteur des yeux (1,20m à 1,50m).
- Interrupteurs et prises électriques situés entre 0,90m et 1,30m de hauteur.
- Éclairage suffisant dans toutes les zones de circulation et les espaces d'attente.
- Boucle à induction magnétique (BIM) pour les personnes malentendantes (recommandé).
- Système d'alerte visuel en complément de l'alarme sonore.